

Superior All Risk

Edition 2019

MS  **Amlin**





Garanties assurées

Garanties de base

- Tous Risques Sauf
- RC Immeuble pour habitations, bureaux et locaux à usage de profession libérale ainsi que les bâtiments dont vous êtes propriétaire non-exploitant. (y compris l'article 544 du Code Civil –troubles du voisinage-)
- **Extensions de garanties : quelques exemples:**
 - Véhicules privés en stationnement
 - Dégradations du bâtiment par le vol ou la tentative de vol
 - Recours des locataires, d'occupants ou de tiers
 - Nouveaux investissements
 - Prescriptions de construction
 - Dégradations par des combustibles et par la fuite de citernes
- **Extensions de frais couverts: quelques exemples:**
 - Coûts de reprogrammation, reconstitution de données perdues
 - Frais de sauvetage
 - Frais d'expertise
 - Frais de remise en état des jardins et des toitures végétalisées

Garanties facultatives

- Vol y compris vol de valeurs en transport ou pendant le séjour des valeurs dans les locaux assurés
- **Bris de machine – installations fixes**
 - ascenseurs
 - élévateurs
 - installation de chauffage, ventilation et climatisation
 - Pompes à chaleurCette garantie est limitée à EUR 150.000 par sinistre
- **Pertes indirectes 5% ou 10%**
- **Pertes d'exploitation sur base du chiffre d'affaire**



Quelques conseils en matière de prévention

- Prévoyez une **détection incendie** dans votre bâtiment. Cela vous permettra de déceler rapidement un incendie, de tenter de l'éteindre et d'évacuer rapidement les lieux.
- Organisez un **exercice d'évacuation** annuellement. Ainsi, vous et votre personnel connaîtrez le trajet d'évacuation le plus rapide et le temps nécessaire.
- La présence d'**extincteurs** est légalement obligatoire. Accrochez-les à des endroits facilement accessibles et faites en sorte que leur signalisation soit claire. Une **formation en extinction d'incendie** fera en sorte que le personnel pourra les utiliser lui aussi.
- Évitez les dégâts des eaux en examinant régulièrement vos **gouttières** et en les gardant propres. En cas d'obstruction, l'eau va ruisseler dans le bâtiment en passant par le toit.
- Faites contrôler vos **installations électriques** annuellement.
- Assurez-vous qu'une **couverture anti feu** soit présente dans la cuisine.
- En cas de travaux à flamme nue ou par point chaud, prévoyez un **permis de feu**. Ce permis oblige les exécutants à effectuer des contrôles à la fin des travaux.
- Veillez à stocker les **biens inflammables** dans un espace compartimenté.
- Veillez à l'**intendance**. Assurez-vous que les locaux techniques, les espaces de chargement et les brûleurs ne contiennent pas de matériaux inflammables et évitez l'accumulation de poussières.

Contact

En tant que courtier, vous pouvez rapidement obtenir une offre par mail à l'adresse suivante : property.be@msamlin.com.
Nous mettrons tout en œuvre pour y répondre dans les meilleurs délais.

Vous trouverez les conditions générales sur notre site web : www.msamlin.com via notre page produit.

Pour toute plainte, vous pouvez adresser un e-mail à gestiondeplaintes.be@amlin.com. Nous nous efforçons de traiter toute plainte éventuelle sur nos services aussi soigneusement que possible, mais si toutefois vous étiez mécontent de la suite donnée à votre plainte, vous pouvez toujours contacter l'Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (voir aussi www.ombudsman.as).

MS Amlin Insurance SE, Boulevard du Roi Albert II, 1030 Bruxelles, 02/894.70.00, www.msamlin.com, assureur agréé par la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3092.

Il se peut que les services et les produits mentionnés dans la présente brochure ne soient pas disponibles dans certains pays où MS Amlin n'a pas de licence commerciale.

La présente brochure et les conditions applicables sont uniquement soumises au droit belge. Les conditions Générales sont accessibles sur notre site web – page des produits belges.

La durée moyenne d'une police d'assurance en Belgique est 1 an avec tacite reconduction, les modalités de paiements sont conformes aux pratiques du marché belge.

La présente brochure est uniquement destinée à informer et aucun droit immédiat ne peut être tiré de ces informations.

© Juillet 2019, v1

